Nous accordons aussi certaines préférences aux fabricants canadiens, et je ne parle pas des contrats de défense non plus que je les déplore. Il s'agit simplement de reconnaître l'existence de ces problèmes au sein de notre propre gouvernement et d'admettre que ceux-ci méritent d'être étudiés en profondeur par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour assurer que nos délégués commerciaux, dans leurs pourparlers avec ces gens, soient mieux pénétrés des sentiments et des opinions des membres du gouvernement. Je demande au secrétaire parlementaire, qui ne manque pas de compétence, de nous exprimer ses opinions personnelles sur ces problèmes très importants.

M. Otto: Monsieur le président, j'avais l'intention de faire quelques remarques à l'étape de la résolution. Toutefois, comme le secrétaire parlementaire m'a prié d'attendre jusqu'à aujourd'hui, par esprit de collaboration, j'ai attendu. Je tiens aussi à rappeler qu'à l'étape de la résolution certains députés de l'opposition ont signalé que le ministre n'était pas ici. Étant donné le brio avec lequel le secrétaire parlementaire a dirigé toute l'affaire et étant donné qu'il semble connaître le ministère sur le bout des doigts, j'ai l'impression que, n'en déplaise au ministre, il ne nous a pas manqué. Je félicite le secrétaire parlementaire de son magnifique travail.

M. McIntosh: Alors, on essaye de se faire valoir?

M. Otto: Je me bornerai à commenter les observations faites à propos de la négociation Kennedy, qui serait la cause de toutes nos difficultés douanières. Le secrétaire parlementaire a signalé que les avantages que nous avons obtenus l'an dernier dans nos exportations découlent de la négociation Kennedy. J'en doute quelque peu. Elle y a contribué pour beaucoup mais, le député l'a d'ailleurs admis, notre accord sur l'automobile a eu des résultats magnifiques.

Aucun Canadien ne veut être employé à couper le bois et à puiser l'eau. Nous voulons tous voir l'industrie canadienne fabriquer et exporter. Nous voulons que les autres nations acceptent nos produits en franchise de douane ou en leur appliquant des tarifs modérés. Le but des droits de douane est de protéger l'emploi. Ces droits comptent pour 15 à 16 p. 100 de notre revenu national et je me demande si nous nous soucions encore de l'idée primitive qui était de protéger l'emploi ou bien si nous cherchons à augmenter nos revenus. On doit toujours craindre cette déviation des motifs.

Ce bill est en partie l'effet de la négociation Kennedy. Nous avons entendu des députés des deux côtés de la Chambre évoquer des

problèmes ayant trait aux industries de la ganterie, de la chaussure et du sel. Ces gens talonnent constamment les fonctionnaires qui s'efforcent de négocier les droits de douane sur une base nationale. C'est une activité politique comme une autre. Le but de la négociation Kennedy était, me semble-t-il, de permettre à chaque pays de produire, en fin de compte, les articles qu'il pouvait le mieux fabriquer. Il y aura toujours des barrières, à cause de circonstances matérielles. Exportations et importations doivent être réglementées non seulement parce qu'on veut protéger certaines industries mais parce qu'il faut atteindre un équilibre financier. Cette considération joue un rôle important dans le tableau d'ensemble.

Le Marché commun européen existe depuis un certain temps et on espérait que les problèmes commerciaux de cette partie du monde seraient aujourd'hui résolus. Nous savons tous qu'il y a encore des problèmes en France. Les producteurs français de pommes de terre n'approuvent pas les négociations menées par leurs dirigeants. D'autres industries du Marché commun européen sont bien loin d'avoir réalisé leurs objectifs concernant leurs tendances commerciales. D'après leur concept initial, les pays devaient produire les articles qu'ils étaient les plus aptes à produire, mais il n'en a pas été ainsi.

Dans les programmes commerciaux à long terme, nous ne pouvons guère nous appuyer sur la négociation Kennedy. Nous ne sommes pas tous des anges et nous avons certains intérêts à défendre. L'accord sur l'automobile doit nous faire comprendre qu'il s'agit d'un programme destiné à établir un équilibre commercial, dans cette industrie, entre le Canada et les États-Unis. Il ne teint pas compte de l'équilibre du dollar. Nous tenons à dire que nous accepterons en franchise les pièces d'automobiles des États-Unis aussi longtemps que ceux-ci accepteront des échanges commerciaux équivalents. Voilà ce que je préconise depuis dix ans. L'équilibre, pour nos programmes d'exportations et d'importations, doit s'établir en fonction du volume et non pas du dollar.

• (5.40 p.m.)

Voici un exemple. Nous exportons chaque année pour 28 ou 30 millions de dollars de gaz de réserve. Autrement dit, nous avons vendu aux États-Unis ou à d'autres pays des réserves de plusieurs milliers de pieds cubes de gaz. Cela veut dire également que nous avons importé pour 28 ou 30 millions de dollars de produits fabriqués, radios et ainsi de suite. Tant que nous posséderons nos ressources naturelles, énergie électrique, aluminium, gaz et pétrole, nous pourrons équilibrer notre balance commerciale tout en ayant un niveau

[M. Gilbert.]